

Afer Actions Euro AD

FRO01400LOK9

28/11/2025

 Commercialisé en **FR**

 Étoiles Six Financial Information ^{(2) (3)} -

Actions euro - général

Orientation de gestion

Le FCP vise à offrir, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX®, en sélectionnant sur les marchés d'actions de la zone euro, les valeurs de grosses et moyennes capitalisations ayant un potentiel de valorisation, de perspectives de croissance et de qualité de management.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
24/01/2024

Date de lancement de la part
24/01/2024

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions de pays de la zone Euro

Affectation du résultat
Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
 -

Publication des VL
www.afer.fr

Frais de gestion maximum TTC
0,95%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,95%

Indice de référence
EURO STOXX®

▶ Actif net du fonds	2 399,15 M€				
▶ Actif net de la part	18,65 M€				
▶ Valeur liquidative	238,20 €				
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	<table> <tr> <th>Fonds</th><th>Indice</th></tr> <tr> <td>0,08%</td><td>0,35%</td></tr> </table>	Fonds	Indice	0,08%	0,35%
Fonds	Indice				
0,08%	0,35%				

▶ Gérants	  Eric Chatron Anaëlle Guénolé
Les équipes sont susceptibles d'évoluer	



▶ Durée de placement	8 ans
----------------------	-------

▶ SFDR ⁽³⁾	Article 8	
	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,6	6,5
▶ Couverture note ESG	100,0%	99,9%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Asset Management • 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux • France • Tél. : +33 (0)1 40 68 17 17 • www.ofi-invest-am.com • Société de gestion de portefeuille • S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • RCS Nanterre 384 940 342 • APE 6630 Z • Agrément AMF n° GP 92012 • FR 51384940342 • CONTACT : Département commercial • 01 40 68 17 17 • service.client@ofi-invest.com

Afer Actions Euro AD

FR001400LOK9

28/11/2025



Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 24/01/2024)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	19,97	21,27	-1,30
1 mois	0,08	0,35	-0,27
3 mois	4,94	5,57	-0,62
6 mois	5,41	6,26	-0,85
1 an	21,41	22,89	-1,48
2 ans	-	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-
Lancement	30,51	31,81	-1,30

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Historique des performances trimestrielles sur les 5 dernières années⁽¹⁾

En %	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
2021	-	-	-	-	-	-	-	-
2022	-	-	-	-	-	-	-	-
2023	-	-	-	-	-	-	-	-
2024	9,91	11,34	-1,28	-1,91	2,78	3,16	-2,45	-1,88
2025	7,41	7,67	5,38	5,32	3,62	4,13	-	-

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	15,53	15,51	-15,22	-15,22	33	33	1,43	-0,92	0,93	0,99	-0,02
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lancement	15,14	-	-15,22	-	33	-	1,42	-0,37	0,74	1,01	-0,01

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Afer Actions Euro AD

FR001400LOK9

28/11/2025



Structure du portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Biens et services industriels	17,2	16,2
Banques	16,2	16,0
Technologie	14,5	12,9
Assurance	6,8	6,7
Santé	6,2	7,0
Produits et services de consommation	6,0	6,4
Services aux collectivités	5,8	6,0
Energie	4,0	5,2
Construction et matériaux	4,0	4,1
Produits chimiques	3,1	3,0
Télécommunications	3,0	3,3
Aliments, boissons et tabac	2,4	3,0
Automobiles et pièces	2,4	3,1
Soins personnels, pharmacies et épiceries	1,4	0,9
Commerce de détail	1,3	1,0
Immobilier	0,9	1,0
Médias	0,7	0,8
Ressources de base	0,6	0,7
Voyages et loisirs	0,3	0,9
Services financiers	0,3	1,7
OPC	1,1	-
Dispo/Liquidités investies	2,0	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	ASML HOLDING NV	6,4
NL	Technologie	
	SAP	4,1
DE	Technologie	
	SIEMENS N AG	3,5
DE	Biens et services industriels	
	ALLIANZ	3,0
DE	Assurance	
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	2,9
ES	Banques	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	29,5	28,8
Allemagne	23,8	26,0
Pays-Bas	14,2	16,3
Italie	10,7	9,3
Espagne	8,9	9,9
Finlande	2,9	3,4
Belgique	2,4	2,6
Suisse	1,4	0,2
Portugal	0,9	0,5
Royaume-Uni	0,9	-
Danemark	0,6	-
Autriche	0,2	1,0
Autres Pays	0,5	1,9
OPC	1,1	-
Dispo/Liquidités investies	2,0	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	97,2
CHF	1,2
DKK	0,7
Autres devises	0,8

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	-
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	6,6
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	93,4

► Profil / Chiffres clés

Nombre d'actions	118
Taux d'exposition actions (%)	99,0

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

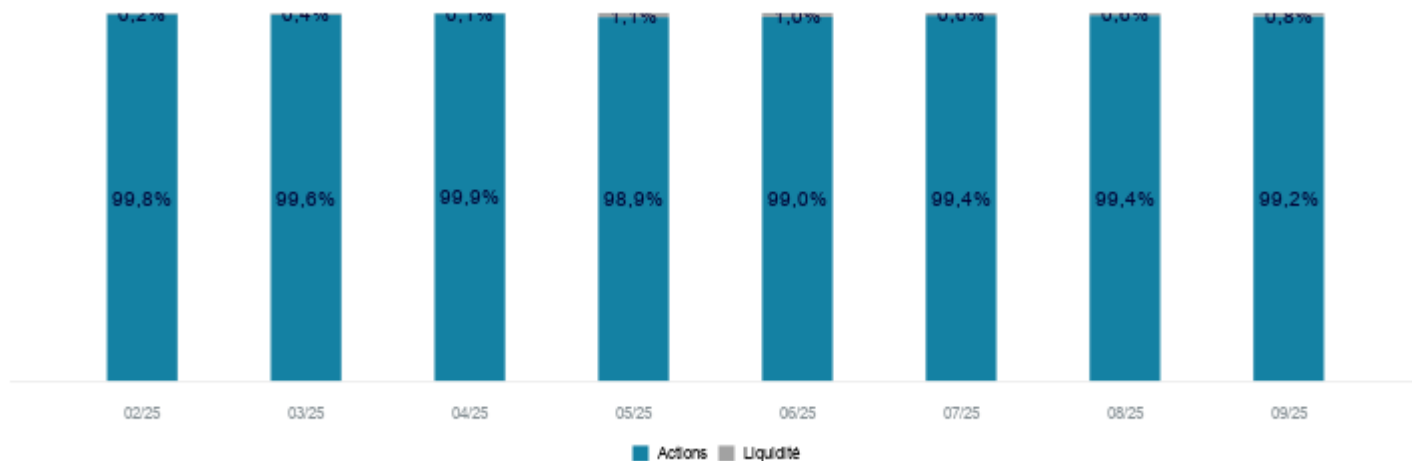
Afer Actions Euro AD

FRO01400LOK9

28/11/2025


 Structure du
portefeuille

Allocation historique sur 1 an glissant (en exposition)



Principales surpondérations

NOM	Secteur	% Actif	Surpondération
UNICREDIT SPA	Banques	2,83	1,26
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Banques	2,90	1,23
ENGIE SA	Services aux collectivités	1,74	1,10
ENEL SPA	Services aux collectivités	2,13	1,05
NOVARTIS AG	Santé	0,89	0,89

Principales sous-pondérations⁽¹⁾

NOM	Secteur	% Actif	Sous-pondération
DEUTSCHE TELEKOM AG	Télécommunications	0,02	-1,51
IBERDROLA SA	Services aux collectivités	0,50	-1,24
RHEINMETALL AG	Biens et services industriels	0,02	-1,05
DEUTSCHE BANK AG	Banques	0,01	-0,92
ARGENX SE	Santé	0,01	-0,74

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Afer Actions Euro AD

FR001400LOK9

28/11/2025



► Commentaire de gestion

Les marchés européens ont clôturé le mois de novembre en très légère hausse dans un contexte marqué par de nombreuses publications et une forte volatilité. Les marchés européens ont réagi négativement à l'incertitude américaine concernant l'IA et ont aussi été animés par les nombreux rebondissements concernant la guerre en Ukraine. En France, le mois de novembre a été marqué par les différents votes relatifs au budget 2026 et celui de la Sécurité Sociale. Les textes passent du Sénat à l'Assemblée et inversement, sans que des versions définitives soient adoptées, ce qui fait craindre l'impossibilité d'adopter un budget avant la fin de l'année. Sur le plan sectoriel, la santé a surperformé, aidée par les accords passés entre les entreprises et l'administration Trump concernant le prix de certains médicaments aux États-Unis. Le secteur de la construction et des matériaux progresse également sur fond de d'un potentiel cessez-le-feu en Ukraine qui pourraient entraîner le début de la reconstruction des territoires ukrainiens. Le secteur le plus en difficulté en novembre est la technologie, impactée par le sell-off aux États-Unis sur les interrogations concernant la rentabilité future des investissements des hyperscalers.

Côté performances, le fonds enregistre sur le mois une sous-performance par rapport à son indice de référence. Cette sous-performance s'explique principalement par la sélection de titres. Bien que le fonds ait bénéficié de sa sous-pondération au secteur de l'aéro-défense, les surpondérations d'EON et GEA au sein du portefeuille ont contribué négativement à la performance du fonds sur le mois. Toutefois, cela a été partiellement compensé par les surpondérations d'ENGIE et BBVA au sein du portefeuille ainsi que par l'absence d'ASMI.

Afer Actions Euro AD

FR001400LOK9

28/11/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	31/07/1998
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	16/12/2024
Montant net dernier détachement	3,63 €
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Afer Actions Euro AD

FR001400LOK9

28/11/2025

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».	TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.
RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.
ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Afer Actions Euro AD

FR001400LOK9

28/11/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.